

Comité de suivi
du Projet Héritage

COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ
RENCONTRE #14 (VIRTUELLE)

RÉALISÉ PAR



16 décembre 2020

Table des matières

1	Mot de bienvenue.....	3
2	Validation de l'ordre du jour.....	3
3	Mise à jour sur les travaux.....	3
4	Gaz à effet de serre (GES).....	4
5	Suivi des évènements.....	8
6	Varia.....	8
7	Prochaine rencontre.....	9
8	Fin de la rencontre.....	9

Liste des annexes

Annexe I : Liste de présences.....	10
Annexe II : Ordre du jour.....	12

1 MOT DE BIENVENUE

Le facilitateur du Comité de suivi invite une représentante de Graymont à démarrer la rencontre avec un mot de bienvenue aux membres. Les objectifs de la rencontre sont :

1. Retour sur la discussion concernant le partage d'information public sur le dynamitage de l'usine de Bedford;
2. Mise à jour sur les travaux du Projet Héritage;
3. Présentation sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les moyens que prend Graymont pour réduire ses émissions;
4. Suivi des événements et des signalements.

Un bref tour de table est tenu afin de présenter aux membres du Comité le spécialiste en Santé, Sécurité et Environnement chez Graymont qui sera responsable de la présentation sur les émissions de GES.

Une représentante de Graymont revient sur la discussion tenue lors de la rencontre précédente du Comité concernant le partage public d'information liée au dynamitage à Bedford. Il est mentionné qu'à la suggestion des membres du Comité, les informations pertinentes liées à la procédure et le suivi du dynamitage à l'usine de Bedford seront ajoutées au site web du Projet Héritage afin de rassurer le voisinage. La représentante ajoute que l'information sur le dynamitage sera présentée au Comité une fois que celle-ci sera prête.

2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente l'ordre du jour proposé. Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

3 MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX

Un représentant de Graymont présente la mise à jour sur les travaux réalisés ou en cours depuis la fin de l'été 2020.

Travaux réalisés :

- Construction de la halde : Le sommet #1 du Parc récréotouristique a été atteint en juillet 2019 et le sommet #2 devrait être atteint en 2021. À noter que les équipements seront à découvert à certaines étapes de la construction de la halde et que certains travaux devraient générer plus de bruits, même si ceux-ci seront plus près de l'usine que du voisinage. La limite des 55 dB demeure pour tous les travaux.

Actualités :

- Appel d'offres pour les travaux d'infrastructures municipales Phase 1 et 2 est en cours et se termine à la fin du mois de janvier;
- Demande de permis de construction auprès de la Ville de Bedford est en cours.

Travaux de construction Phase 3 :

- Phases 1 et 2 complétées;
- Construction de l'écran antibruit : automne 2020 à printemps 2021;

- Construction du tracé des tuyaux de pompage de la carrière: hiver et été 2021;
- Construction de l'aire d'entreposage Nord : entreposage intermittent et imperceptible pour les prochaines années à venir;
- Plantation des rives du cours d'eau #1, du cours d'eau #3 et de la halde : printemps 2021.

Travaux de construction du Parc (sujets à l'autorisation de la Ville de Bedford et à changements) :

- Phase 1 : travaux de la rue Alcée Rocheleau (égout, aqueduc, stationnement, ouvrage souterrain, bordure et trottoirs) seront menés au printemps et à l'été 2021;
- Phase 2 : travaux de la rue Corriveau (connexion avec les conduites existantes de la Ville de Bedford et des travaux précédents) seront menés au printemps et à l'été 2021;
- Phase 3 : travaux du Parc et du chalet (incluant pavage et terrassement) seront menés à l'été 2022 :
 - Un membre demande si la hauteur de la halde a été atteinte et si les prochains travaux serviront à remplir la halde;
 - Un représentant de Graymont répond que les travaux serviront effectivement à remplir la halde pour construire le Parc et les sommets #2 et #3;
- Le représentant mentionne également que le transport du mort-terrain reprendra cet hiver, après la pause temporaire causée par la pandémie de Covid-19 :
 - Un membre mentionne qu'il est impressionné par la quantité de volume qui a été transporté, en si peu de temps;
 - Le représentant mentionne que plus d'un million de tonnes ont été déplacées en 2020, même avec la pause liée à la Covid-19. Il ajoute que l'acquisition d'un nouveau chargeur permet également à l'équipe du Projet Héritage d'être plus efficace et d'augmenter le volume des déplacements d'environ 2000 tonnes supplémentaires par jour, ce qui permettra la tenue d'une pause estivale des travaux, tout en respectant les échéanciers;
 - Il ajoute que plus les travaux approchent le sommet de la halde, plus ceux-ci sont complexes au niveau de la gestion du bruit et de la météo (neige et pluie verglaçante);

Contrôle des poussières : le contrôle des poussières hivernales sera mené principalement avec de la neige et, si nécessaire, des abats poussières, comme l'année dernière.

4 GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le spécialiste en Santé, Sécurité et Environnement de Graymont présente les informations relatives aux émissions de GES de l'entreprise et les mesures qu'elle prend pour réduire ses émissions. Les informations suivantes résument le contenu de la présentation et rapportent les principaux échanges avec les membres du Comité :

- Le spécialiste démarre la présentation en mentionnant que la production et l'utilisation de la chaux sont indissociables des émissions de GES de Graymont :
 - La chaux est utilisée pour la production de plusieurs articles essentiels, notamment dans les secteurs industriel (papier, acier, etc.) et agricole;
 - La chaux est également un outil important de protection de l'environnement, notamment pour l'assainissement de l'air et de l'eau;

- En ce qui concerne les émissions de GES de Graymont au Québec, l'entreprise émet 637 000 tonnes de GES par année (principalement du CO₂). Les deux principales sources d'émission sont le procédé de fabrication de la chaux (66 %) et la combustion d'énergie pour alimenter le procédé (33 %) :
 - À noter que les émissions liées au procédé de fabrication sont inhérentes à celui-ci, au sens que la réaction chimique de calcination de la pierre calcaire pour fabriquer la chaux émet naturellement du CO₂. Ces émissions sont donc impossibles à réduire ou à éliminer, à moins d'utiliser une technologie de captation ou de séquestration du CO₂. Ce genre de technologie n'est toutefois pas encore au point pour les besoins de Graymont et est très coûteux;
 - Le spécialiste ajoute toutefois que l'usage de la chaux par les clients de Graymont mène à une absorption d'au moins 30 % du CO₂ émis lors par le procédé, allant parfois jusqu'à 100 %. L'usage de la chaux permet donc d'absorber une part significative des émissions du procédé;
 - Plus largement, l'industrie de la chaux du Québec représente 1 % des émissions de la province et 3 % des émissions du secteur industriel, lui-même responsable d'environ 30 % des émissions de la province;
- Bourse du carbone (Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission – SPEDE) : le spécialiste explique que le SPEDE s'applique à l'industrie de la chaux, incluant Graymont :
 - Essentiellement, l'état impose un plafond d'émissions annuelles pour les différentes industries de la province. Une usine comme celles de Graymont doit donc maintenir ses émissions annuelles sous le plafond, à moins d'acheter des droits d'émissions. À noter que le plafond des émissions diminue chaque année;
 - Le spécialiste mentionne que jusqu'à présent, Graymont est parvenue à maintenir ses émissions sous le plafond imposé, sans devoir acheter des droits d'émissions;
- Évolution des émissions de GES de Graymont :
 - Au Québec, l'entreprise a atteint les objectifs gouvernementaux en réduisant de 20 % ses émissions absolues et en intensité depuis 2010 :
 - Le spécialiste explique qu'une réduction absolue signifie une réduction du nombre de tonnes émises par Graymont à l'intérieur d'une année, alors qu'une réduction en intensité signifie une diminution du nombre d'émissions par unité de production;
 - Au Canada, l'entreprise a réduit ses émissions absolues de 30 % entre 2004 et 2019;
 - L'entreprise est parvenue à ces réductions :
 - En utilisant davantage de gaz naturel, qui est moins polluant que les autres alternatives fossiles (charbon et coke de pétrole). L'usine de Bedford a commencé sa transition vers le gaz naturel en 2012;
 - En améliorant l'efficacité énergétique des fours, notamment en termes d'isolation. L'usine de Bedford s'est particulièrement démarquée en ce sens;
 - En installant de nouvelles technologies, par exemple des fours verticaux plus performants avec le gaz naturel;
 - En réduisant les pertes et en récupérant/revalorisant les coproduits de la chaux;
- Défis en matière de réductions des émissions :
 - Le spécialiste mentionne que bien que l'entreprise vise à utiliser davantage de gaz naturel dans son « mélange » énergétique, les fours horizontaux (utilisés à l'usine de Bedford) n'ont pas été

conçus pour ce type de combustible. Son usage présente donc un nombre de défis en lien avec la fabrication d'une chaux qui répond aux exigences d'une pluralité de client :

- L'augmentation de l'usage du gaz naturel à l'usine de Bedford est donc sujette à l'innovation interne et de l'essai-erreur pour fabriquer un produit qui répond aux normes et attentes de qualité;
- Graymont a également tenté d'utiliser de la biomasse comme combustible dès 2008, mais a abandonné cette solution faute de matière première;
- Un autre défi important concerne les émissions inhérentes liées au procédé. Le spécialiste mentionne que l'entreprise a évalué différentes options de captation et de séquestration des GES, mais a conclu que la technologie n'était pas encore au rendez-vous ou que les mesures seraient techniquement et financièrement infaisables;

Résumé des échanges

- Un membre demande si Graymont calcule les émissions liées au camionnage externe (client), à quoi le spécialiste répond que non, seules les émissions liées au transport de Graymont sont calculées dans le bilan GES de l'entreprise. Les clients de l'entreprise doivent toutefois calculer les émissions de leur propre camionnage, s'ils sont soumis au SPEDE;
- Une membre demande quels sont les objectifs de réduction des émissions de Graymont, à quoi le spécialiste répond que l'entreprise met l'accent sur la transition vers le gaz naturel comme combustible principal dans les prochaines années. Il rappelle que 33 % des émissions de l'entreprise proviennent de la combustion :
 - Comme mentionné précédemment, Graymont rencontre toutefois des défis au niveau de la qualité de la chaux et de la capacité totale de fours lorsque le gaz naturel est utilisé;
- Un membre demande si le 33 % des émissions de Graymont liées à l'usage des combustibles comprend également l'extraction de ceux-ci, à quoi le spécialiste répond que le pourcentage représente seulement la combustion à l'intérieur des fours de l'entreprise :
 - Il ajoute que le 1% manquant dans l'inventaire des émissions de l'entreprise représente les GES liés au transport et aux émissions fugitives de l'entreposage des combustibles comme le charbon;
 - Le facilitateur mentionne que Graymont a réalisé un inventaire de ses GES et non pas une analyse de cycle de vie de ses activités;
 - Un autre membre commente qu'à cet effet, les émissions réelles de Graymont liées à la combustion représentent probablement plus que 33 % de ses GES, d'où l'importance de poursuivre la transition vers un combustible moins polluant, soit le gaz naturel;
- Une représentante mentionne que l'entreprise a mis beaucoup d'efforts pour permettre l'utilisation du gaz naturel dans les fours de l'usine de Bedford, qui ont été originalement conçus pour des combustibles solides (charbon et coke de pétrole) :
 - La première année d'utilisation du gaz naturel, les fours ont dû être arrêtés d'urgence pour régler divers problèmes;
 - Puisque le gaz naturel dégage de l'humidité, les gaz de combustion prennent plus de volume dans le four et échangent moins bien la chaleur avec la pierre. Ceci a mené à une baisse de la capacité de production de 28%;

- Des améliorations du processus de combustion ont toutefois permis d'augmenter chaque année l'apport du gaz naturel. Ceci mène toutefois à d'autres défis, soit la spécification et la qualité de la chaux, car certains clients exigent un degré de qualité qui est difficilement atteint avec du gaz naturel à Bedford;
- 2020 est la première année où Graymont a utilisé plus de gaz naturel que de charbon. Pour les clients qui ont eu besoin d'une chaux avec une réactivité spécifique, l'entreprise a utilisé un apport égal de gaz naturel et de charbon;
- Concernant l'usage de la biomasse, une membre demande si Graymont a évalué d'autres types de biomasse pour ses fours, à quoi le spécialiste répond qu'en plus des difficultés d'approvisionnement en biomasse, les exigences de certains clients (notamment pour le traitement de l'eau) excluent plusieurs types de biomasse :
 - Graymont a toutefois évalué plusieurs options, incluant les rejets agricoles. Au Manitoba, l'entreprise utilise les rejets agricoles et en Australie/Nouvelle-Zélande, les écaillés de noix de macadam pour la combustion de ses fours;
- Une membre demande quels sont les objectifs futurs de réduction des émissions, à quoi le spécialiste mentionne que l'entreprise vise à augmenter son usage du gaz naturel comme principale mesure pour réduire ses émissions :
 - Un membre demande s'il serait possible d'installer des fours verticaux à Bedford, à quoi une représentante de Graymont répond que de nouveaux fours obligerait la démolition complète et la reconstruction des fours existants. Ces derniers ont été construits à la fin des années 90 et ont donc encore une certaine durée de vie. Elle mentionne que l'entreprise ne prévoit pas de nouveaux fours à Bedford, mais si de nouveaux fours sont nécessaires, ceux-ci seraient verticaux;
 - Le spécialiste ajoute que la volonté de Graymont est également d'optimiser ses processus, notamment par l'isolation de ses fours rotatifs et l'efficacité de son usine :
 - Un membre demande si Graymont récupère la chaleur de ses fours pour justement optimiser ses processus, à quoi la représentante mentionne que l'usine de Bedford utilise effectivement des refroidisseurs et des préchauffeurs pour capter le plus d'énergie possible des fours, jusqu'à 1000 degrés Celsius;
 - Le facilitateur reformule la question du membre, à savoir si Graymont récupère la chaleur de ses fours et tente de minimiser les pertes, à quoi la représentante mentionne qu'il y a certaines pertes, mais l'usine œuvre continuellement à maximiser la récupération de la chaleur;
 - Le spécialiste ajoute que Graymont a été approchée par le passé par un groupe de recherche de la Polytechnique pour voir si la chaleur résiduelle des fours pourrait être récupérée pour chauffer des serres, dans une perspective d'autonomie alimentaire du Québec;
 - La conclusion du groupe de recherche est que les pertes de chaleur des usines de Bedford étaient insuffisantes pour alimenter de telles serres. Toutefois, une nouvelle étude est en cours par un groupe de recherche de la Polytechnique, les résultats ne sont pas encore connus;

- Le facilitateur donne aux membres une ultime chance pour poser des questions sur les GES et demande au spécialiste si ce dernier peut se rendre disponible pour répondre à des questions futures sur les GES, à quoi celui-ci répond positivement.

5 SUIVI DES ÉVÈNEMENTS

Le suivi des évènements suivant concerne l'unique plainte reçue depuis le mois d'octobre dernier, soit le 21 octobre 2020 :

- Une citoyenne résidant sur la rue Philipsburg a déposé une plainte pour signaler qu'elle ressent les vibrations de la plupart des dynamitages. Elle s'est fait conseiller de communiquer avec Graymont, car elle souhaite recevoir de l'information sur les risques de dommages pour sa maison. Une rencontre avec la citoyenne sera organisée, dès que possible, et un sismographe sera installé dans sa résidence, au besoin.

Un membre du Comité ajoute qu'il a récemment ressenti une importante vibration, au-delà de ce qui est habituellement ressenti, et il demande aux représentants de Graymont si la situation se reproduira. Une représentante suggère au membre de communiquer le plus rapidement possible avec l'équipe de Graymont lors d'une telle situation, car à défaut d'avoir les détails exacts de l'évènement (date et heure approximative), il est difficile pour l'équipe d'actionner les changements nécessaires pour minimiser les vibrations ressenties. Il est entendu que le membre communiquera avec le responsable du Projet Héritage si un tel évènement se reproduit.

Actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #14	Début janvier 2021	Fait
Validation du Compte rendu de la Rencontre #14	Fin-janvier 2021	Fait
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Mars 2021	À faire
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre	Mars 2021	À faire
Présentation de l'information sur le type de rongeur responsable des mortalités de mélèzes	Lors de la prochaine rencontre (Printemps 2021)	À faire
Présentation de l'information concernant les échantillonnages de l'eau souterraine à proximité de la carrière	Lors de la prochaine rencontre (Printemps 2021)	À faire

6 VARIA

Aucun varia.

7 PROCHAINE RENCONTRE

Le facilitateur cède la parole à une représentante de Graymont, qui propose que la prochaine rencontre ait lieu en avril 2021 et porte sur les efforts de végétalisation du Projet Héritage. Un participant suggère qu'une rencontre du Comité porte éventuellement sur les efforts que Graymont pourrait mettre en place pour favoriser la revitalisation naturelle de la faune et de la flore indigène. L'équipe de Graymont se montre ouverte à la proposition, en mentionnant toutefois qu'une telle démarche aurait lieu que dans plusieurs années, au moment de la reforestation de la halde. Un représentant de Graymont ajoute qu'il discutera de la suggestion avec l'experte responsable de la végétalisation, pour qu'elle en tienne compte lors de sa présentation au Comité en avril prochain.

Le facilitateur mentionne que la rencontre sera à confirmer avec le Doodle et selon les disponibilités des membres du Comité.

Le facilitateur rappelle que les actions de suivi concernant la mortalité des mélèzes et l'échantillonnage de l'eau souterraine à proximité de la carrière seront abordées lors de la prochaine rencontre.

8 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre. Le facilitateur remercie les participants pour leur présence et leur écoute, souhaitant à toutes et à tous d'excellentes vacances et une bonne nouvelle année. La rencontre se termine à 19 h 45.

Production du compte rendu

Isaac Gauthier, Transfert Environnement et Société
Secrétaire du Comité

Annexe I :

Liste de présences

LISTE DES PRÉSENCES – 16 DÉCEMBRE 2020

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
MEMBRES DU COMITÉ		
Membres citoyens		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
Membres citoyens substitués		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
Représentant d'organismes locaux		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
Représentants municipaux		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	X
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	X
Représentants de Graymont (Coordination)		
Directeur de Projet	Vincent Cloutier	
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
Spécialiste Santé, Sécurité et Environnement	Maxime Descôteaux	X
PERSONNES-RESSOURCES		
Animateur	Cédric Bourgeois	X
Secrétaire	Isaac Gauthier	X

Annexe II :

Ordre du jour

COMITÉ DE SUIVI

Projet Héritage, Graymont

Bedford

Rencontre virtuelle (Zoom)

Mercredi 16 décembre 2020, 18 h 30 – 20 h 30

Ordre du jour (proposition)

- 18 h 30 Mot de bienvenue et tour de table
- 18 h 40 Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu précédents
- 18 h 45 Mise à jour sur les travaux et suivi des signalements
- 19 h 00 Suivi – Partage public des informations concernant le dynamitage
- 19 h 10 Sujet thématique – Gaz à effet de serre (GES)
- 20 h 10 Prochaines étapes / prochaine rencontre
- 20 h 20 Varia
- 20 h 30 Fin de la rencontre